

Pour citer cet article : † Danielle Haase-Dubosc, « Madame de Miramion, une mécène du peuple de Paris » [En ligne], 1|2019, mis en ligne le 22 juin 2019, URL <http://www.siefar.org>

Madame de Miramion, une mécène du peuple de Paris

Une existence vouée à la charité

Née Marie Bonneau¹, Madame de Miramion (1629-1696) fut une des Parisiennes les plus connues et sans doute une des plus appréciées par le peuple de Paris pendant de longues décennies. À sa mort, Mme de Sévigné déclara que c'était une « perte publique », et Saint-Simon en fit autant². Jeune, elle avait été jolie, et même très jolie. Selon un homme qui l'a beaucoup aimée, le baron des Coutures³, elle avait « du sérieux et de la gayeté dans un tel équilibre et si à propos, que le concert de ces deux extrêmes faisait un tout achevé »⁴. Mais elle avait surtout bien d'autres dons. En effet, avec un rare talent d'administratrice, elle sut créer et animer la Pharmacie Générale de Paris dont elle faisait faire les médicaments, mettre en place dans la ville tout entière une soupe populaire en temps de disette et de famine (autant dire chaque année), créer des centaines d'écoles pour les filles et organiser des retraites⁵ soit à Paris, soit à Ivry. Mme de Miramion prévoyait deux fois plus de retraites (d'une semaine ou deux) pour les femmes qui ne pouvaient pas payer que pour les bourgeoises qui le pouvaient. Mme de Miramion organisa aussi Sainte-Pélagie, où on accueillait autant de filles volontaires qui cherchaient un refuge que de filles « forcées » à cause de la mauvaise vie qu'elles menaient.

Célèbre en son temps, elle écrivit les constitutions de plusieurs communautés de femmes, notamment celles des Filles de Sainte-Geneviève⁶, « sa » communauté : les textes étaient fermes, clairs et bienveillants. Cette « famille », comme d'autres, avait choisi de pratiquer la double charité envers Dieu et envers le prochain, « en ce qui peut être convenable

¹ Pour une biographie de Madame de Miramion, voir l'article de Danielle Haase-Dubosc, « Marie Bonneau », dans le Dictionnaire en ligne de la SIEFAR : http://siefar.org/dictionnaire/fr/Marie_Bonneau et Danielle Haase-Dubosc, *Ravie et enlevée : de l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 219-266.

² Mme de Sévigné, *Correspondance*, Roger Duchêne éd., Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, vol. III, p. 1153, lettre du 29 mars 1696 ; Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, Yves Coirault éd., Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1982, t. 1, p. 281-282 (24 mars 1696).

³ Jacques Parrain des Coutures, 1645-1702 [note de la rédaction].

⁴ Cité par Louis Le Pileur, « Mme de Miramion (1626-1696). Notice sur sa santé et sa vie intime », Paris, H. Champion, 1907, p. 35.

⁵ « Separation du commerce du monde pendant un certain temps pour vacquer à la pieté » (Furetière) [note de la rédaction].

⁶ Archives nationales, LL 1679 : Constitutions des Filles de Sainte-Geneviève, s.d.

à son sexe, sans se séparer du monde, ni quitter l'état d'une vie commune »⁷. Les Filles de Sainte-Geneviève n'étant pas religieuses, elles n'avaient donc pas de chapelle à elles : elles assistaient à la messe à l'église paroissiale de Saint-Nicolas du Chardonneret. Mme de Miramion fut aussi une des fondatrices de l'Hôpital Général et, vers la fin de sa vie, distributrice des aumônes du roi. Comme le dit l'abbé de Choisy, cousin germain de son mari :

Personne n'eut jamais plus de talent ni de bonheur pour les acommodemens que Madame de Miramion ; les affaires les plus desespérées réussissaient entre ses mains, & Dieu donnait à toutes sortes de personnes une si grande confiance en elle, que chacun lui remettoit tout d'abord ses intérêts.⁸

Il est vrai qu'elle savait parler au roi comme au mendiant. Ce n'est qu'un aperçu de ses activités, car comme elle le disait elle-même : « Mon esprit aime naturellement à entreprendre & à faire beaucoup, Dieu m'a toujours donné un cœur pour tout faire [...] »⁹. Quand il le fallait, elle était même récolteuse de fonds. Et elle disait à une Miramionne¹⁰ qui l'accompagnait : « Il faut bien aimer Dieu pour faire ce métier-ci »¹¹.

En traçant les étapes de sa vie, on se rend mieux compte de l'importance des femmes dans l'organisation de l'assistance publique au XVII^e siècle. En restant laïques, ces femmes n'étaient pas soumises à la clôture imposée aux religieuses et pouvaient sillonner les espaces de la ville et rendre bien des services à la population : charité, soins, enseignement, entrepris pour tous, sans aucune distinction, pas même de religion. Cette idée fut une véritable avancée : Monsieur Vincent Depaul (1581-1660), qui devint saint Vincent de Paul, puis Mlle Le Gras (1591-1660), son bras droit, et enfin les Dames de la Charité qu'il avait réunies autour de son œuvre firent le reste¹². Mlle Le Gras fut la fondatrice et la première supérieure de l'Hôpital des Enfants Trouvés, créant tout le système hospitalier public des temps modernes grâce aux femmes non cloîtrées qui la rejoignirent.

À la demande de son directeur de conscience, Edmé Jolly, général de l'ordre de la Mission, elle fit en 1677 le récit de sa vie. Âgée alors de quarante-sept ans, Mme de Miramion

⁷ Cité par Jean-Pierre Babelon et Claude Hohl, « L'Hôtel de Miramion et la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, 45 à 53 quai de Tournelle, Paris V », *Bulletin de la société française d'histoire des hôpitaux*, n°21, 1969, p. 57.

⁸ François-Timoléon de Choisy, *La Vie de Madame de Miramion*, Paris, A. Dezallier, 1707 [1706], p. 225.

⁹ *Ibid.*, p. 169.

¹⁰ Nom affectueux donné aux Filles de Sainte-Geneviève en hommage à leur fondatrice.

¹¹ Cité par Alfred Bonneau-Avenant, *Madame de Miramion : sa vie et ses œuvres charitables 1629-1696*, Paris, Didier et Cie, 1873, p. 329.

¹² Lorsque le musée de l'Assistance Publique à Paris se trouvait quai de Tournelle, il conservait le portrait de Madame de Miramion aux côtés de saint Vincent de Paul et des autres Dames de la Charité. Anonyme, *Saint Vincent de Paul (1576-1660) présidant une réunion des Dames de la Charité qui lui remettent leurs bijoux pour l'œuvre des Enfants-Trouvés*, huile sur toile, vers 1732.

ne voulait pas écrire ce texte : elle disait que cela serait mauvais pour tout le monde, pour sa fille et pour les filles de la communauté, et argumenta en expliquant qu'elle ne savait pas quoi raconter, que sa vie n'avait aucun intérêt, qu'elle ne voulait vraiment pas, etc. Mais il lui fallut obéir. Le texte est très court ; l'abbé de Choisy, qui le publie¹³, est certain de l'identité de son autrice¹⁴.

Récit de la vie de Mme de Miramion fait par elle-même

Dans ce récit, dès la première phrase, Mme de Miramion souligne le rôle de la Providence dans son parcours.

Étant fille, Dieu me fit de grandes graces, la peine que j'ai euë de n'avoir pas assés aimé ma mere, la resolution après sa mort de l'imiter.¹⁵

Le terme de « graces » revêt ici un sens très fort. Il s'agit d'un état d'intervention divine, d'un état privilégié qui se caractérise par une acuité et une réceptivité psychique particulières. L'usage de la virgule, répétée trois fois dans la phrase, est tout à fait elliptique. Mme de Miramion s'en sert pour indiquer une relation de cause à effet entre les différents éléments de sa vie. La peine de ne pas avoir assez aimé la mère, émotion de culpabilité ressentie dans le deuil par la fillette de neuf ans, devient un bienfait lui permettant de l'imiter. Ce qu'on appellerait « la réparation » en termes psychanalytiques est, d'emblée, possible. Le récit commence vraiment par l'essentiel.

Je m'occupé souvent à des pensées d'être Religieuse, & depuis d'être en Religion, sans y être engagée pour secourir les pauvres : l'idée que je me faisois de les secourir a eu son effet.¹⁶

La deuxième phrase a besoin d'une légère glose. La première virgule, appuyée par le mot « depuis », indique qu'elle a abandonné sa première vocation, celle d'« être Religieuse », pour mieux secourir les pauvres, « sans y être engagée ». Il faut comprendre : je n'ai pas pu devenir religieuse, mais secourir les pauvres, cette idée-là, que j'ai eue « après », est devenue une réalité. Dans ce raccourci, la translation « pensées », « idée », « effet » est saisissante. Le « je » s'efface derrière ses réalisations. Toute sa vie, Madame de Miramion regretta de ne pas être religieuse. Ses directeurs jugèrent tous qu'elle était trop utile dans le monde, comme on

¹³ François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 120-126. La présente édition respecte la ponctuation de Choisy. On ignore celle utilisée par l'autrice.

¹⁴ Il écrit : « J'avertis les lecteurs, que j'ai entre les mains toutes les pièces justificatives de ce que j'avance [...]. Ses moindres paroles m'ont paru respectables et pour les distinguer je les ai fait imprimer en lettre italique », François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, avertissement, n. p.

¹⁵ *Ibid.*, p. 120.

¹⁶ *Ibid.*, p. 120-121.

disait à l'époque. « Son esprit vif, pénétrant, capable d'affaires, ne devoit pas être renfermé dans l'obscurité d'un Cloître »¹⁷.

Une Maîtresse à lire me fit faire l'oraison & m'instruisoit des choses de Dieu, il m'a bien fait des graces par le moyen de cette fille :¹⁸

Cette troisième phrase décrit les bienfaits de sa « maîtresse à lire ». L'importance considérable que Mme de Miramion accorda à l'éducation des filles s'explique, du moins en partie, par la perte de la mère et la connaissance de la prière et de la lecture. Savoir prier, savoir lire, c'était en quelque sorte se donner les moyens d'être hors de la perte. Notons encore qu'elle est affligée de se voir défendre la lecture du Nouveau Testament, livre qui lui est donné par François Pallu¹⁹, ainsi qu'en témoigne sa fille : « Cela l'affligea sensiblement, elle m'a dit souvent, que jamais rien ne luy avoit fait autant de bien que cette lecture, et qu'elle ne comprenoit pas elle-meme l'avantage qu'elle en tiroit, elle avoit alors quatorze ans et demye, et n'avoit point d'autre Directeur que cette fille devote par le moien de laquelle elle faisoit des charités »²⁰.

j'étois avec une tante qui aimoit le monde, je me lassé bientôt du monde, du bal & de la comédie. Un domestique mourut le jour des Rois, c'est le premier homme que j'aie vu mourir. La mort de mon pere arriva peu après,²¹

Dans ce passage, notons en passant l'usage de la virgule qui sert cette fois à marquer une antithèse. Puis la mort reprend le devant. D'abord celle du domestique, puis celle du père.

je me marié en veuë de vivre chretienement, je preferé mon mari à cause de la pieté de Madame sa mere. Je fus mariée à quinze ans & demi²², resoluë de vivre comme je l'avois pensé. Je renoncé au jeu, au bal & à la comédie, ce qui causa beaucoup d'étonnement.²³

C'est de nouveau la virgule qui nous arrête dans la première phrase. C'est la piété de la mère qui lui fait choisir le fils comme mari afin de vivre chrétiennement, c'est-à-dire, comme le souligne la répétition, loin du bal, de la comédie, et du jeu.

Je commencé une vie réglée, je gagné mon mari pour vivre en chretien, nous ne parlions tous deux que de la mort, nous étions fort unis & aimés de toute la famille, & nous n'avions de demêlés que pour me faire divertir.²⁴

¹⁷ *Ibid.*, p. 46.

¹⁸ *Ibid.*, p. 121.

¹⁹ François Pallu (1626-1684), qui lui était apparenté, un des fondateurs des Missions étrangères de Paris auxquelles Mme de Miramion s'intéressa [note de la rédaction].

²⁰ [Marie-Marguerite de Nesmond], *Mémoire pour servir à la vie de madame de Miramion depuis sa naissance jusques à vingt cinq ans*, s. d., p. 4 (Bibliothèque Mazarine, ms 2489).

²¹ François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 121.

²² En 1645, à Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion [note de la rédaction].

²³ François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 121.

²⁴ *Ibid.*

Vivre dans la mort, c'est, d'une certaine façon, ne pas perdre la mère, prolonger la mère. C'est ainsi qu'ils étaient « fort unis & aimés ». « Nous n'avions de demêlés que pour me faire divertir », c'est-à-dire pour la pousser à s'amuser, comme si la gaieté avait quand même ses droits de cité, mentionnés sous la forme d'une ruse enjouée, juste avant, de nouveau, la mort.

Je demeuré veuve le jour des Morts 1645 quelques heures avant que j'eusse seize ans. Ce me fut une grande douleur, j'en pensé mourir : j'étois grosse, ma fille fut en grand danger, je la voué²⁵ & la mis sous la protection de la sainte Vierge, je me porté mieux, je le fis pour demander le Baptême pour elle. J'eus la petite verole au bout de l'an dont je pensé mourir. Dans la deuxième année l'on me fit bien des propositions de mariage, je ne pouvois les entendre par l'affliction où j'étois. Il y avoit dans la même maison une persone qui me pressoit & toute la famille le souhaitoit, il me falut une grande force pour y resister.²⁶

En lisant cette partie, on a vraiment l'impression qu'elle se dépêche pour en avoir fini de ce texte qu'elle ne veut pas écrire. Le récit devient presque sec et le ton clinique : la mort de son mari est ramenée à sa douleur à elle (« Je demeuré veuve »). Elle a vécu (« je me porté mieux ») pour demander le baptême de cet enfant car si elle était morte, ou s'il y avait eu un avortement (Choisy nous dit que les médecins « étoient d'avis de la faire accoucher pour lui sauver la vie »²⁷), l'enfant sans baptême n'aurait pas été sauvé pour la vie éternelle. Puis elle tombe malade de la petite vérole. Puis on la demande souvent en mariage. Très riche, elle attire les convoitises.

Deux ans & quelques mois après mon veuvage je fus enlevée²⁸ : Dieu me fit de grandes graces, je ne perdis point le jugement ; ce fut la première que je lui demandé & d'être en sa présence & toujours pleine de confiance en lui. Il m'accorda ces trois choses, & la quatrième de ne le point offenser & de me donner du courage & des forces pour me défendre ; Dieu me fit toutes ces miséricordes, il me donna un courage qui ne pouvoit venir que de lui seul, je fus plus de trente-six heures sans manger.²⁹

Ce qu'elle juge digne d'être écrit, en toute logique, c'est ce qui a, selon elle, été déterminant pour qu'elle garde son autonomie. Le « je fus plus de trente-six heures sans manger » est le résultat direct du courage provenant de Dieu ; c'est toujours le même usage de la virgule. Inutile d'ajouter que Bussy-Rabutin se trompe sur la personne.

²⁵ « Vouer : Promettre à Dieu quelque chose » (Furetière) [note de la rédaction].

²⁶ François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 121-122.

²⁷ *Ibid.*, p. 12.

²⁸ Mme de Miramion fut enlevée en août 1648 par Roger de Bussy-Rabutin, à qui l'on avait fait croire qu'elle pourrait être consentante, d'autant plus facilement qu'il aurait eu bien besoin de sa fortune [note de la rédaction].

²⁹ François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 122.

On me mit en liberté, on a tenté de m'enlever encore une ou deux fois, mais je me suis mise à sainte Marie.³⁰

La virgule suivie de « mais je me mis à sainte Marie » indique le remède : on se protège en se mettant au couvent.

Au retour de mon enlèvement je fus malade à la mort, je receus l'Extrême-Onction, je poursuivis en Justice Monsieur de Bussy deux ans, & puis je lui ai pardonné en vue de Dieu.³¹

Ici, les avis des critiques diffèrent : est-ce l'intervention de Condé qui lui fit lâcher prise ? Choisy semble le penser³². Pardonner devant Dieu n'était sans doute pas incompatible avec un pardon devant la justice.

Je fus encore plus pressée par ma famille de me remarier, je fus un peu tentée de le faire, crainte d'être encore enlevée : j'avois bien de la peine à prendre mon parti, je ne pouvois me resoudre, je pris un Directeur.³³

Quand on ne sait pas comment faire le bon choix, c'est-à-dire celui que l'on veut vraiment faire, on prend un directeur, dans une certaine classe sociale en France au XVII^e siècle. Le directeur de conscience est celui qui guide la conscience d'une personne en matière de religion et de morale. Il diffère du confesseur dans le sens que les conseils qu'il dispense n'entrent pas dans le cadre d'un sacrement (la confession en est un). On choisit son directeur, on ne choisit pas toujours son confesseur.

A dix-neuf ans & quelques mois jour de Noël devant le S. Sacrement à S. Nicolas des champs, Dieu parla à mon cœur ; encore le jour de l'an, & encore plus fortement le jour des Rois.³⁴

Dieu lui parle à trois reprises. Cette logique triomphe du doute.

Le jour du nom de JESUS je pris ma resolution de faire une retraite chez Mademoiselle le Gras, ce que je fis le lendemain pour voir ce que Dieu vouloit de moi. Le troisième jour il me le fit connoître, Monsieur Vincent fut consulté.³⁵

Dieu fait connaître à Mme de Miramion ce qu'il veut : comment ? elle ne le dit pas.

Depuis ce tems-là je n'ai pas varié ni douté un moment ; je fis vœu de chasteté le jour de la Purification suivant, je le fis jusqu'à Noël & je le fis à Noël pour toujours.³⁶

Il y a presque de l'allégresse dans cette phrase : après la déclaration, une série de trois clauses, finissant triomphalement par « toujours »...

³⁰ *Ibid.*, p. 122. Il s'agit du couvent des filles de la Visitation Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, où Mme de Miramion fit aussi élever sa fille (voir *infra*) [note de la rédaction].

³¹ *Ibid.*, p. 122-123.

³² *Ibid.*, p. 21.

³³ *Ibid.*, p. 123.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

Je changeai mes meubles & pris des habits très-modestes, quoique je n'eusse alors aucune couleur, ni or ni argent, je tâché à prendre une règle de vie : j'avois grande peine à supporter toutes les railleries qu'on me faisoit :³⁷

Madame de Miramion aime les jolis meubles, c'est un peu son dernier attachement à sa vie passée, mais elle n'aime vraiment pas les railleries, a de la peine à les supporter, et, pour cette raison, se taxe souvent d'orgueil surtout dans ses lettres à son dernier directeur de conscience, M. Jolly.

celui qui me conduisoit m'éprouva, je me mis à visiter les pauvres honteux, les hopitaux & les prisons. Je prenois le soin des pauvres, mon Directeur m'en priva pendant un an, parce que j'y avois trop d'attache.³⁸

Son directeur la prive du contact avec les « pauvres honteux », les hôpitaux et les prisons, car cela fait partie de l'entraînement spirituel et moral jugé nécessaire pour que le postulant apprenne à se distancier correctement des autres.

Je demeuré avec mon Beupere & ma Belle-mere, je les assisté à la mort & presque toute la famille, nous vivions en grande union :³⁹

Malgré les railleries, elle s'impose comme une personne de jugement. Ici aussi la deuxième virgule fait office de « saut » de la pensée non dite, sans doute parce que jugée trop flatteuse pour elle-même, et nous avons seulement le résultat : « nous vivions en grande union ».

je pris soin des affaires de ma fille, je fus sa Tutrice à vint-quatre ans, je pris mes freres avec moi pour leur rendre service. J'ai élevé ma fille avec beaucoup de peine, elle avoit de grandes & de frequentes maladies qui m'affligeoient, je l'offrois à Dieu ; j'ai été aussi souvent malade, j'ai eu un cancer & ensuite un vomissement ; je mis ma fille à sainte Marie à sept ans & demi.⁴⁰

Elle rend service aux siens. Et puis, le cancer n'était pas un cancer. Le vomissement qui l'empêchait de se nourrir (elle ne pouvait manger qu'un petit bout de pain pendant des années) cessa à la mort de son premier directeur de conscience. Elle prit le cœur de celui-ci entre ses mains pour le mettre dans un lieu saint et, à cet instant précis, ses vomissements cessèrent ! Son médecin, consulté, dit qu'il ne comprenait rien à cette maladie, ni à son début, ni à sa fin⁴¹. Après avoir donné de l'argent aux Filles de Sainte-Marie, elle obtint le droit de venir voir sa fille à volonté.

³⁷ *Ibid.*, p. 123-124.

³⁸ *Ibid.*, p. 124.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Le médecin de la communauté s'appelait M. Vesou. « Il avoua qu'il n'avait jamais connu la cause du vomissement et comprenait encore moins la guérison », Alfred Bonneau-Avenant, *op. cit.*, p. 226. Louis Le Pilleur (*op. cit.*, p. 33-34) est perplexe : il pense que Mme de Miramion ressemble à une hystérique mais qu'elle n'en est pas une.

Je m'occupé à faire faire des Missions, à établir des Ecoles & des Charités pour les pauvres malades dans les Villages ; j'appris à saigner, je distribué des habits aux pauvres ; j'avois un cabinet où il y avoit toutes sortes de choses pour eux, ce que je faisois me souvenant de la forte veuë que Dieu m'avoit donnée en faisant l'oraison encore fort jeune, que je devois avoir soin du spirituel & du temporel des pauvres ; c'est dans cette veuë que j'établis des Ecoles de charité, voyant le bien que ma Maîtresse m'a fait.⁴²

Après l'énumération de ces activités, voici, avec la virgule qui précède, la maîtresse jamais oubliée qui revient.

Je fis la retraite tous les ans.⁴³

Mais quelle retraite ? Avec les autres, à Ivry ? De toute façon, la retraite, moment de prières et d'oraisons, est ressentie comme une nécessité.

Je marié ma fille à quatorze ans & demi après bien de la peine & des prières.⁴⁴

Quatorze ans et demi, surtout quand la jeune fille était formée et quand elle n'avait aucune vocation religieuse, était un âge possible pour le mariage.

Je perdis celui qui me conduisoit, dont j'eus une grande douleur ; j'avois déjà concerté une maniere de Communauté, pour vivre à l'imitation de sainte Paule.⁴⁵

C'était celui dont elle a pris le cœur entre ses mains. Elle a alors trente et un ans.

J'avois toujours envie d'être Religieuse, mais on ne le jugea à propos.⁴⁶

Personne à l'époque « ne le jugea à propos », personne ne pense à ce qu'elle veut, mais seulement à sa grande utilité dans le monde.

Après la mort de mon Directeur je continué à prendre des filles pour vivre en commun, quoique j'eusse toujours envie de me retirer bien loin dans un Couvent ; je consulté. Je pris Monsieur Feret pour mon Directeur & Supérieur de cette Communauté, que je destinois au service de Dieu & des pauvres, sans Lettres Patantes, ne voulant point en avoir de peur d'être plus chargée devant Dieu.⁴⁷

Elle se plie et accepte.

Dieu m'a de temps en temps fait de grandes graces à mon oraison & encore ailleurs dans tous les temps, il m'en a fait pour la communion, l'oraison & pour les peines que j'avois contre la foi, la pureté & l'humilité.⁴⁸

Ces « grandes graces » sont véritablement ce qui lui permet de continuer à vivre, à agir.

⁴² François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 124-125.

⁴³ *Ibid.*, p. 125.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 125-126.

J'ai entrepris la Communauté où je suis à present, ce n'a pas été sans peine ; mais Dieu m'a pressée & l'obeissance ; les constitutions se sont faites, Dieu y a versé de grandes graces, j'ai acheté la maison avec bien de la peine en toutes manieres, j'ai acheté celle des Retraites de même ; mais Dieu me pressoit, j'ai obtenu la grace d'avoir le saint Sacrement dans notre maison, j'ai été pressée de Dieu pour tout cela ; Dieu donne de grandes benedictions aux Retraites.⁴⁹

« Dieu m'a pressée & l'obeissance » : à Dieu, à Feret ? Elle ne met pas en avant sa volonté propre, selon un discours féminin convenu.

J'eus un jour devant le saint Sacrement une forte pensée que Dieu ne m'avoit donné le vomissement depuis tant d'années, que pour me faire vivre en penitence.⁵⁰

Le vomissement, vivre en pénitence... C'est quand Feret meurt, en 1677, quand elle tient son cœur dans ses mains, que le vomissement qui l'avait gênée pendant des années cesse : s'agit-il de la fin de la soumission ? Notons que séparer le cœur d'un défunt de son corps était une marque de grand respect au XVII^e siècle ; cet acte était tout à l'honneur de celui ou celle qui le faisait⁵¹.

L'envie de la Retraite ne m'a point quittée.⁵²

L'envie de la retraite ne la quitta jamais. Elle avait envie de quelque chose qu'elle ne pouvait pas avoir. Contestation contre le pouvoir de ses directeurs de conscience successifs auxquels elle obéit à contrecœur... et, pendant de longues années, le « haut-le-cœur » du vomissement. Contestation envers elle-même aussi, car si elle désire le cloître, elle ne l'admet pas pour les femmes se dévouant aux œuvres charitables.

Encore une fois, elle a livré l'essentiel.

† Danielle Haase-Dubosc⁵³

⁴⁹ *Ibid.*, p. 126.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ « Elle demanda à Dieu [...] d'accomplir sa volonté en elle. Le même jour elle fut guérie de son vomissement », Alfred Bonneau-Avenant, *op. cit.*, p. 230. Quant à Louis Le Pileur (*op. cit.*, p. 33-34), je pense qu'il s'est trompé de siècle et que sa pensée universaliste et essentialiste dénature celle de Mme de Miramion. C'était bien, comme elle l'a dit, une pénitence.

⁵² François-Timoléon de Choisy, *op. cit.*, p. 126.

⁵³ C'est à l'Université Columbia à New York que Danielle Haase-Dubosc (1939-2017) obtint son doctorat en littérature comparée ; elle enseigna d'abord à Barnard College et à Columbia College. Elle fut ensuite nommée Associate Provost de l'Université et directrice de Reid Hall, l'antenne de l'Université Columbia à Paris, dont elle assura le rayonnement des années durant (1975-2010). Elle continua pendant ce temps sa carrière d'enseignante et de chercheuse et publia, entre autres, *Ravie et enlevée : de l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII^e siècle* (Paris, Albin Michel, 1999). Ayant volontiers accueilli à Reid Hall les travaux sur l'histoire des femmes, elle publia, en collaboration avec Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime* (Paris, Rivages, 1991). Membre fondatrice de la SIÉFAR en 2000, elle publia avec Marie-Élisabeth Henneau, *Revisiter la « querelle des femmes » : discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à*

Postscriptum

En regardant son testament, je vois qu'elle laissa 500 francs pour fabriquer des lits pour les enfants : histoire de séparer les enfants des adultes et ainsi d'éviter bien des cas d'inceste. Et puis ces derniers mots du testament, étonnants et splendides, destinés à sa fille : « je sais qu'elle m'aime »⁵⁴.

1750 (Saint-Étienne, PUSE, 2013). Personnalité éminente de la SIÉFAR, elle en était devenue la Vice-Présidente en 2015.

⁵⁴*Ibid.*, p. 293-306, p. 297 et p. 306.